et les programmes au CAC, au CPC et au CCQAB, ce qui aurait pour résultat d'aider considérablement à accélérer la présentation des renseignements budgétaires.

Un autre moyen qui devrait nous permettre au cours de la présente session d'améliorer notre système administratif et budgétaire serait le contrôle du budget additionnel. Nous partageons les doutes exprimés par le CCQAB (paragraphe 58 du Document A/6707) et par plusieurs autres délégations déjà au Comité quant à la légitimité de certaines dépenses additionnelles que différents organismes des Nations Unies classent sous la rubrique "Dépenses imprévues et extraordinaires", et nous nous demandons si elles ne peuvent donc être financées au cours d'un exercice en vertu de la résolution de l'Assemblée générale sur les dépenses imprévues extraordinaires. Nous partageons l'opinion du CCQAB qu'il existe déjà trop de latitude dans l'application de cette résolution qui est devenue en fait un moyen d'accroître le budget de l'organisme au-delà du niveau approuvé. Le CCQAB a suggéré que la résolution annuelle sur les dépenses imprévues et extraordinaires soit modifiée de façon à indiquer clairement, tel que recommandé par le Comité Ad Hoc des Quatorze au paragraphe 43 du Document A/6343, que les dépenses imprévues et extraordinaires se limitent aux cas clairement exceptionnels, y compris les cas d'urgence. Ma délégation espère que la Cinquième Commission pourra étudier, au cours de la présente session, les moyens de modifier la résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires selon les suggestions du Comité Ad Hoc des Quatorze.

Je crois qu'il est évident d'après ce qui précède que l'on a déjà réussi jusqu'à un certain point à appliquer les recommandations du rapport du Comité Ad Hoc des experts chargé d'examiner les finances des Nations Unies et à améliorer en conséquence notre système administratif et budgétaire. Peut-être même pourrons nous faire d'autres progrès dans ce domaine au cours de la présente session. Ma délégation désire toutefois souligner qu'il ne s'agit là que d'un commencement; nous n'avons fait qu'entamer la longue tâche de réformer notre système administratif et budgétaire. Il reste beaucoup à faire avant que nous puissions affirmer que notre Organisation est à la fois aussi cohérente, efficace et fonctionnelle que possible et que nous tirons le meilleur parti possible des ressources à notre disposition.

Pour en arriver là, il nous faudrait en particulier faire d'immenses progrès dans les domaines de la présentation des prévisions budgétaires liées aux programme d'activités, de la coordination, de l'évaluation et de la planification à long terme. Nous espérons que le Secrétaire général pourra soumettre un rapport encore plus complet que celui de cette année (Documents E/4391 et A/6803) sur le progrès fait dans l'application des recommandations du Comité Ad Hoc des Quatorze dans ces domaines. Nous reconnaissons évidemment que l'application parfaite et complète en ces domaines prendra plus de temps que pour les autres domaines et s'effectuera sur une période de plusieurs années. Il ne faut toutefois pas oublier que c'est le progrès réalisé dans ces domaines qui garantira l'efficacité et la cohésion de cette Organisation.